



AVIS

Téléconférence provinciale de l'AIO sur les droits de la personne et l'équité

- Date :** Le mardi 22 mars 2016
- Heure :** De 16 h 30 à 18 h
- Sujet :** « **Croyance et mesures d'adaptation relatives aux pratiques religieuses en milieu de travail** »
- Auditoire :** Cette téléconférence intéressera particulièrement les représentants des droits de la personne et de l'équité au sein des unités de négociation, les présidentes des unités de négociation et les coordonnatrices locales.
- Format :** Cette présentation aidera les membres de l'AIO à comprendre la définition de la croyance et de sa protection en vertu du *Code*, à déterminer si une pratique religieuse nécessite des accommodements et à savoir quelle information peut être requise pour faciliter les mesures d'adaptation jusqu'au point de préjudice injustifié.
- Cette séance fournira un aperçu de la législation sur l'obligation d'accommodement à l'égard des employés qui en ont besoin pour leurs pratiques religieuses, ainsi que des conseils pratiques et des stratégies pour offrir des mesures d'adaptation satisfaisantes aux membres de l'AIO.
- Les questions soumises au préalable par des membres de l'AIO seront également examinées. La dernière partie de la téléconférence sera consacrée aux questions des participantes. Pam Mancuso, vice-présidente des droits de la personne et de l'équité de l'AIO, animera la téléconférence.
- La séance sera animée par les avocates plaidantes Vanessa Yanagawa et Karen Segal.
- Inscription :** Les membres de l'AIO pourront s'inscrire à la téléconférence par courriel à registerhre@ona.org. Elles devront indiquer leur nom et leur numéro de membre de l'AIO. Une fois inscrites, les membres recevront une réponse comprenant le numéro de téléphone à composer ainsi que le code d'accès à la conférence.
- L'inscription se déroulera selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'AIO se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.
- Documents :** Une version électronique de la présentation sur PowerPoint utilisée pendant l'exposé sera transmise par courriel aux personnes inscrites avant la téléconférence.
- Questions :** Au moment de s'inscrire à la téléconférence, les membres pourront également soumettre à l'avance les questions qu'elles souhaitent voir aborder durant la présentation.

